ETAT DE VAUD Département de la sécurité et de l'environnement Service des automobiles et de la navigation Av. du Grey 110, 1014 Lausanne

Aigle

Tél. +41 (0)24 557 71 30

Fax +41 (0)24 466 45 57 san.aigle@vd.ch

Lausanne Bureau des conducteurs Tél. +41 (0)21 316 82 10 sélection 2

Fax +41 (0)21 316 88 55 permis.conduire@vd.ch

Nyon

Tél. +41 (0)22 557 52 90

Fax +41 (0)22 557 53 00 san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains

Tél. +41 (0)24 557 65 10



Fax +41 (0)24 425 01 34 san.yverdon@vd.ch

Demande de permis d'élève conducteur ou de permis de conduire pour la catégorie:

	Demande d'un permis de conduire sur la base d' 25 kW A1 B B1 C C1 D D1 BE CE C1E DE	DIE F G M TPP TR				
. Ind	ications personnelles (s.v.p. majuscule / minuscule, stylo de couleur noire)					
lom (r	nom de naissance à spécifier si celui-ci n'est pas identique à l'actuel nom de famille):	détacher la protection				
		puis coller la photo s.v.p.				
rénor	n(s):					
ue, n)					
ue, n						
lo pos	tal: Localité:					
ieu(x)	d'origine / canton Pour les étrangers: pays d'origine					
	e naissance : féminin masculin	Ø				
omici	le précédent: jusqu'au					
		abla abla Signature (en noir dans ce rectangle) $ abla abla$				
Con	firmation de l'identité par le contrôle des habitants					
Date	e: Sceau et signature					
	, and the second					
B 10						
N° r	egistre (à remplir par le service)					
2.	Maladies, infirmité et toxicomanie (voir rubrique: important)	3. Examen de la vue (val. 24 mois) → à compléter par un opticien agréé ou un oculiste ←				
2.1	Souffrez-vous d'affections incomplètement guéries telles que: - maladie des organes respiratoires? oui non	3.1 Acuité visuelle: non corrigée corrigée vision lointaine				
	– maladie cardio-vasculaire? oui non	a dr: a g: a dr: a g:				
	- maladie rénale?	3.2 Champ visuel horizontal sans limite ≥ 140° < 140°				
	– maladie des organes abdominaux?	pertes: non oui: à droite à gauche				
2.2	- blessure consécutive à un accident? oui non	3.3 Mobilité des yeux				
2.2	Souffrez-vous ou avez-vous souffert: – d'évanouissements? — oui — non	les 6 directions ont été examinées: à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas				
	- d'états de faiblesse? oui non	Diplopie: non oui, direction du regard				
	- de toxicomanie (alcool, drogues, médicaments)? oui non de troubles mentaux? oui non	3.4 Vue stéréoscopique				
	de crises d'epilepsie ou de crises semblables?ouinonde surdité?ouinon	Existe-t-il d'importantes réductions? oui non				
23	A votre connaissance, votre tension artérielle	3.5 Motilité pupillaire Existe-t-il une anisocorie? oui non				
	est-elle normale? non oui	Décation à la lumière				
2.4	Si non: trop haute trop basse	Réaction à la lumière prompte (des 2 yeux) retardée ou manquante				
2.4	Avez-vous été hospitalisé dans un établissement pour alcooliques?	Résultat les exigences pour le groupe sont remplies.				
2.5	Avez-vous suivi une cure de désintoxication	sans appareil optique avec lunettes ou verres de contact seulement avec une autorisation d'un ophtalmologue				
2.0	pour consommation de stupéfiants? oui non					
2.6	Avez-vous été hospitalisé dans un établissement en raison de troubles mentaux ou de dépression? oui non	Remarques				
2.7	Souffrez-vous d'autres maladies ou infirmités					
	qui vous empêcheraient de conduire en toute sécurité un véhicule automobile?	Date: Sceau/Signature:				
2.8	Remarques:					
		4. Personne sous tutelle				
Etes-vous sous tutelle? oui non						
Je commande: Catalogue des questions d'examens (A, A1, B) fr. 13 Catalogue des questions d'examens (F & G) fr. 9 Si oui, veuillez nous transmettre une copie de l'acte tutélaire						
Catalogue des questions d'examens (F & G) fr. 9 Catalogue des questions d'examens (M) fr. 6						
	Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux					
cert	certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97, loi sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).					

Signature:

pour les mineurs/personnes sous tutelle, signature du représentant légal (père, mère ou tuteur(rice):

220 PER 12.04 30'000

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIES

Catégories / sous-catégories			Age minimal	examen médical
A	ॐ	Motocycles d'une puissance maximale de 25 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0,16 kW/kg.	18 ans	non
	>	Motocycles d'une puissance supérieure à 25 kW et un rapport puissance/poids supérieur à 0,16 kW/kg.	25 ans ou 2 ans de pratique de la conduite avec la cat. A 25 kW	non
A1	♂	Motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 kW.	16 ans: ≤ 50 cm³ 18 ans: ≤ 125 cm³	non
В		Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg. Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	non
B1	₹	Quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg.	18 ans	non
C	 9	Voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
C1	 •	Voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
D		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	oui
D1	=	Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places e est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule c cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg	de	oui
BE	₹	Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B.	18 ans	non
CE	· · ·	Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède750 kg.	18 ans	oui
C1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	oui
DE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède750 kg.	21 ans	oui
D1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	oui
Catég	ories spécia	ales		
F	o ta	Véhicules automobiles à l'exception des motocycles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.	16 ans	non
G	7\	Véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.	14 ans	non
M	•∕⁄⁄o	Cyclomoteurs.	14 ans	non
Transp	oort profess	sionnel de personnes		
TPP		Autorisation pour le transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B ou C, des sous-catégories B1 ou C1 ou de la catégorie spéciale F. Dans les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante	oui

PIECES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE DE PERMIS

Toutes catégories, sous catégories et catégories spéciales:

- une demande de permis dûment complétée et signée (signée également par le représentant légal et validée par le contrôle des habitants si nécessaire)
- validation de la rubrique « Examen de la vue » de la demande de permis par un médecin oculiste ou un opticien agréé suisse pour les catégories non professionnelles et par un ophtalmologue pour les catégories professionnelles (la validité du contrôle est de 2 ans au maximum)
- une photographie de couleur récente (format 35 x 45 mm) avec nom et prénom au verso (pas de couvre-chef ou d'uniforme)
- une pièce d'identité lisible et signée (passeport, carte d'identité ou livret de séjour)
- pour les détenteurs des permis de séjour F, N & S une carte d'identité ou un passeport est obligatoire
- une attestation de premiers secours (sauf pour les sous-catégories et les catégories et sous-catégories professionnelles).

➤ En plus pour les catégories C/D/Trolleybus/Transport Professionnel de personnes ainsi que les sous-catégories C1/D1:

- un extrait du casier judiciaire.

➤ Catégorie D, à choix:

- une attestation justifiant la conduite régulière de voitures automobiles de la catégorie C ou de Trolleybus pendant une année dans les deux dernières années précédant la demande
- une attestation justifiant que la formation minimale décrite dans l'Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC) à l'annexe 10, chapitre 2 a été suivie.

➤ Pour l'échange d'un permis de conduire étranger pour un permis de conduire suisse :

En plus des pièces mentionnées ci-dessus, vous devez nous transmettre votre permis de conduire étranger original. Dans certains cas, une traduction officielle est exigée. Si ce document est renouvelable, l'autorité d'émission doit vous établir une attestation stipulant les dates des examens ainsi que les catégories que vous possédez.

Pour les personnes de nationalité suisse ou si la date d'entrée en Suisse ne figure pas dans le permis de séjour, vous devez demander une attestation au contrôle des habitants qui mentionne la date de sortie et date d'entrée en Suisse ainsi que le pays de provenance. Les requérants d'asile doivent également nous transmettre une attestation originale de dépôt d'une demande d'asile.

IMPORTANT

- Lors d'un changement d'état civil, vous devez nous transmettre une copie du livret de famille ainsi que votre permis d'élève (si vous en possédez un).
- En cas de réponse positive aux questions médicales sous la rubrique 2, un certificat médical stipulant votre aptitude à la conduite doit être fourni. Toutes les questions doivent être complétées.
- L'extrait du casier judiciaire doit être demandé au : Bureau central suisse de police, 3030 Berne.

VOUS POUVEZ NOUS ENVOYER LES DOCUMENTS AUX ADRESSES SUIVANTES:

Aigle	Lausanne	Nyon	Yverdon-les-Bains
	Bureau des conducteurs		
Ch. Sous-le-Grand-Pré 12	Av. du Grey 110	Ch. du Bochet 8	Route de Lausanne 24
1860 Aigle	1014 Lausanne	1260 Nyon	1400 Yverdon-les-Bains
Tél. +41 (0)24 557 71 30	Tél. +41 (0)21 316 82 10, sél. 2	Tél. +41 (0)22 557 52 90	Tél. +41 (0)24 557 65 10
Fax +41 (0)24 466 45 57 san.aigle@vd.ch	Fax +41 (0)21 316 88 55 permis.conduire@vd.ch	Fax +41 (0)22 557 53 00 san.nyon@vd.ch	Fax +41 (0)24 425 01 34 san.yverdon@vd.ch
du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30	du lundi au vendredi de 07h15 à 16h15 non stop	du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30	du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

(Tarifs dès le 01.01.2005)

THEORIE	CHF
Examen théorique	40.00
Examen théorique complémentaire	40.00
Examen théorique individuel (oral avec un inspecteur)	130.00
PRATIQUE	
Catégories A, A1	130.00
Catégories B, BE, DE, sous catégories B1, C1, D1, C1E et D1E, Transport Professionnel de Personnes (TPP) et	
catégorie spéciale F	130.00
Catégories C et CE	190.00
Catégories D et Trolleybus	250.00
Test d'aptitude Schuhfried	250.00
DOCUMENTS	
Permis d'élève	30.00
Autorisation de subir un examen conducteur dans un autre canton	30.00
Duplicata d'un permis d'élève	30.00
Modification d'éléments qui nécessitent une prolongation ou le remplacement du permis d'élève (sauf changement d'adresse)	30.00
Permis de conduire en format de carte de crédit	45.00
Permis de conduire international	30.00
Attestation ou acte d'authenticité du permis de conduire	20.00
Livre examen théorique pour conducteur de véhicules à moteur	13.00
Livre examen théorique pour catégorie F/G	9.00
Livre examen théorique pour catégorie M	6.00